

Envoi par courriel et télécopieur : 418 689-3073

Québec, le 3 octobre 2008

Monsieur Philippe Berger
Directeur du service de l'urbanisme
et de l'environnement
Ville de Chandler
35, rue Commerciale ouest, C.P. 459
Chandler (Québec) G0C 1K0

Objet : Projet de réaménagement de la route 132 à Chandler

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet vous soumet les questions suivantes :

1. Vous avez mentionné lors de la première partie de l'audience publique (DT1, p. 96 à 101) que l'affichage le long de la route 132 dans la ville de Chandler était illégal selon sa réglementation. Pourriez-vous préciser et expliquer à la commission en quoi l'affichage du Dépanneur Mylène et des Distributions G.A. Enr. le long de la nouvelle route 132 projetée ne serait pas permis par la Ville de Chandler ?
2. Malgré sa réglementation, est-ce que la Ville de Chandler pourrait quand même permettre l'affichage commercial pour ces deux commerces afin de leur assurer la visibilité nécessaire pour attirer la clientèle de transit ?
3. À partir du rôle d'évaluation, pourriez-vous indiquer à la commission le nombre de logements (résidence unifamiliale, unité multifamiliale (combien de logements) et maison mobile) situés entre le début du projet au chaînage 10+000 (secteur Newport) et la fin du projet au chaînage 13+900 (voir le DA21) dans le secteur de Pabos Mills incluant les rues et routes suivantes : rue de l'Église, rue de la Plage, route Olsen, route de l'Anse-aux-Canards, route Lemarquand, route Albert, route Blais, route Cyr Est et route 132 ?

Une réponse de votre part serait appréciée d'ici le 10 octobre à midi compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Anne Lacoursière
Coordonnatrice du secrétariat de la commission